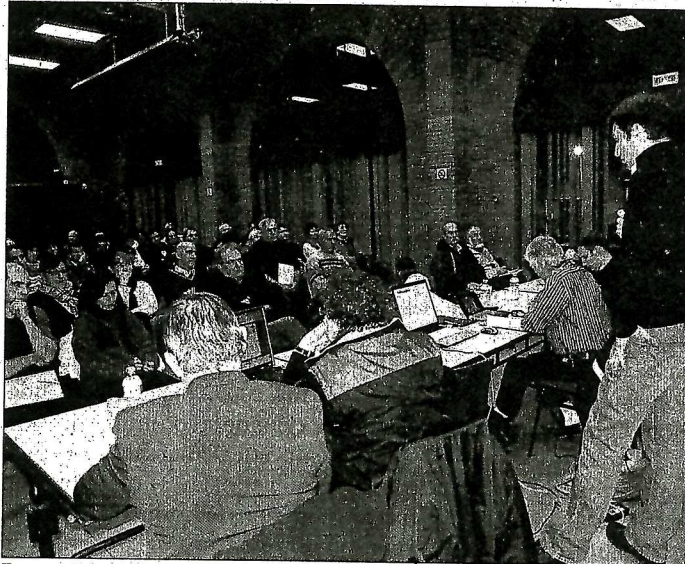


# Antennes téléphoniques : le conseil municipal tranchera

La municipalité a organisé une réunion publique au sujet de l'implantation des antennes relais sur le château d'eau. La première heure a été réservée aux présentations, la suite de la réunion a été dédiée aux questions-réponses.

Pour donner une vue exhaustive du projet, toutes les parties prenantes du projet étaient réunies autour de la même table : Jean Ayçaguer, président du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch ; Eric Nièche, opérateur Orange ; Remy Perrais, chargé d'études, au centre de mesures physiques CRAM ; Daniel Oberhausen, délégué scientifique de l'association PRIARTEM ; Jacques Rouquet, premier adjoint au maire de Fonsorbes ; Patrice Belleau, représentant le collectif des riverains et parents d'élèves.

Chacun a pu exposer son point de vue, son expérience et illustrer par des exemples, ses propos. Les questions et les échanges ont été divers, nombreux et parfois houleux « Ils ont permis de démontrer toute la difficulté pour traiter de ce type de projet » souligne



Le maire de Sainte-Foy précise les modalités de la réunion.

François Vives le maire. Il précise que la majorité des participants à cette réunion confirme la nécessité de renforcer la couverture en téléphonie mobile sur le territoire de la commune. Jean Ayçaguer, a rappelé qu'il ne signerait pas de convention avec Orange tant que le conseil municipal n'aura pas délibéré. « Tenant compte de l'ensemble des documents déjà reçus en mairie, et des informations obtenues lors de cette réunion publique, la dé-

cision de la municipalité sera prise par délibération lors d'un prochain conseil municipal » ajoute le maire.

## L'OPPOSITION DU COLLECTIF

Le collectif a rappelé « qu'il n'était pas contre les antennes relais mais seulement contre le lieu d'implantation au cœur du bourg, à 200 m de la future crèche et 100 m de la future maison médicalisée. « La municipalité à



Patrice Belleau s'exprime au nom du collectif et des parents d'élèves.

la chance de disposer du pouvoir de décision en accord avec le syndicat des eaux des coteaux du touch propriétaire du château d'eau. Nous demandons aux élus d'être cohérents et prudents dans leurs projets pour le village. Lors d'une entrevue, la députée Monique Iborra avait soutenu le collectif dans sa démarche citoyenne de défense du principe de précaution » conclut le collectif.

mercredi 17/02/2010